RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 05483
Numéro SIREN : 513 839 308
Nom ou dénomination : ABB NETTOYAGE ECOLOGIE

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2023 sous le numéro de dépôt 120001

FOX AUDIT
19, avenue Victor Hugo
75116 - Paris

Téléphone : 01 45 01 50 50
Email : cabinet@foxaudit.com
Site web : www.foxaudit.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ABB NETTOYAGE ECOLOGIE
58 avenue de Wagram
75017 PARIS
RCS PARIS N° 513 839 308

Transformation en SAS
Article L.223-43 du Code de commerce
Article L.224-3 du Code de commerce

FOX AUDIT
EXPERTISE COMPTABLE - CONSEIL - COMMISSARIAT AUX COMPTES

FOX AUDIT
19, avenue Victor Hugo
75116 - Paris

Téléphone : 01 45 01 50 50
Email : cabinet@foxaudit.com
Site web : www.foxaudit.com

SARL ABB NETTOYAGE ECOLOGIE
58 avenue de Wagram
75017 PARIS

Rapport du commissaire à la transformation

Transformation en SAS

Aux associés,

En notre qualité, d'une part de Commissaire aux comptes désigné en application de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code de commerce par décision d'assemblée générale extraordinaire, en date du 11 septembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société,

- De vous faire connaitre notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Copyright © FOX AUDIT

FOX AUDIT
19, avenue Victor Hugo
75116 - Paris

Téléphone : 01 45 01 50 50
Email : cabinet@foxaudit.com
Site web : www.foxaudit.com

1. Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Votre société est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 euros immatriculée en janvier 2009 ;
- Le résultat net comptable du dernier exercice clos au 31 décembre 2022 s'établit à 27 108 euros, moyennant un chiffre d'affaires de 1 242 439 euros ;
- Les capitaux propres du dernier exercice clos, soit au 31 décembre 2022, s'élèvent à 143 150 euros ;
- Le résultat net comptable de la situation intermédiaire au 30 juin 2023 s'établit à 19 882 euros, moyennant un chiffre d'affaires de 778 811 euros ;
- Les capitaux propres de la situation intermédiaire au 30 juin 2023 s'élèvent à 163 032 euros ;
- Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas identifié d'anomalies significatives ayant comme incidence la diminution des capitaux propres à un montant inférieur à celui du capital social.

Copyright © FOX AUDIT

FOX AUDIT
19, avenue Victor Hugo
75116 - Paris

Téléphone : 01 45 01 50 50
Email : cabinet@foxaudit.com
Site web : www.foxaudit.com

2. Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- A vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

En outre :

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social ;

- Nous n'avons pas connaissance – à la date de signature du présent rapport – d'éléments, autres que ceux déjà comptabilisés ou mentionnés dans le présent rapport, pouvant dégrader la situation financière de la société, et donc ses capitaux propres.

Copyright © FOX AUDIT

FOX AUDIT
19, avenue Victor Hugo
75116 - Paris

Téléphone : 01 45 01 50 50
Email : cabinet@foxaudit.com
Site web : www.foxaudit.com

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Paris, le 29 septembre 2023,

Le commissaire à la transformation,
S.A.S. FOX AUDIT

Jeremy LELLOUCHE

Copyright © FOX AUDIT